



La Lettre aux Secrétaires Généraux

N°12 – Février 2026

Bienvenue dans votre lettre mensuelle dédiée aux Secrétaires Généraux des EPLE ! Pour rappel, ce format a été conçu pour centraliser toutes les informations et demandes d'actions des services régionaux, avec pour objectif de réduire le nombre de mails que vous recevez. Pour simplifier votre lecture, des visuels permettront de distinguer les articles « **pour action** ». Les chefs d'établissement reçoivent également une copie de cette lettre.

Anne-Laure FORGET

Directrice de l'Éducation et Orientation par intérim
Directrice adjointe Management des lycées
Direction générale adjointe Défi Jeunesse
Région des Pays de la Loire

Barbara GRAVELLE

Directrice du Patrimoine immobilier
Direction générale adjointe Défi Transformations
Région des Pays de la Loire

Benoît SCHAEFFER

Directeur des Ressources humaines par intérim
Directeur adjoint des Ressources humaines
Direction générale adjointe Défi Transformations
Région des Pays de la Loire

Calendrier des rdv régionaux des secrétaires généraux

** Pour accéder aux liens ou supports, cliquez sur l'image
pour télécharger la version PDF en ligne.*



WEBINAIRE de présentation du nouveau barème

Mardi 17 mars de 11h à 11h45

Jeudi 26 mars de 14h30 à 15h15

*Une invitation Outlook et les liens de connexion vous seront
adressés prochainement.*

Intégration des agents contractuels sur e-Temptation : rappel de ce qu'il faut savoir !

Dans le cadre de la future intégration de l'ensemble des agents contractuels sous l'application e-Temptation, nous procédons actuellement à une modification anticipée du paramétrage de l'outil. Cette démarche vise à assurer une transition fluide et à optimiser l'intégration de ces nouveaux profils dans le logiciel.

Depuis le 17 décembre 2025, les profils des agents contractuels sont visibles sous l'application e-Temptation mais **la gestion de leur temps de travail reste, actuellement, inchangée** (emploi du temps au format Excel) et **ne doit pas être effectuée dans e-Temptation**.

L'outil sert uniquement d'enregistrement administratif préparatoire pour le moment.

👉 Ces éléments seront identifiables dans les compteurs de la façon suivante :

Emploi [1]	Nom prénom (Année 2025-2026) [2]	Matricule [3]	Droit CA	CA	Solde CA	RTT	Nb j. Perm.	Nb j. Asir.	H. ann. théor. 25-26	H. ann. apr. ajust. 25-26	H. rép. 25-26	Reste à affect. 25-26
(*) Titulaire (CHRACL)												
Stagiaire (CHRACL)												
Contractuel remplaçant												
Contractuel handicapé												
Contractuel												

En tant que responsable, quels sont les emplois du temps à réaliser ?

Titulaire (IRCANTEC)	Emploi du temps à saisir
Titulaire (CHRACL)	Emploi du temps à saisir
Stagiaire (CHRACL)	Emploi du temps à saisir
Détaché pour effectuer un stage	Emploi du temps à saisir
Détaché de la Fonction Publique Hospitalière	Emploi du temps à saisir
Détaché de la Fonction Publique d'Etat	Emploi du temps à saisir
Détaché dans la Fonction Publique Territoriale	Emploi du temps à saisir
Contrat durée indéterminée	Emploi du temps à saisir
Contractuel remplaçant	Emploi du temps à NE PAS saisir
Contractuel occasionnel	Emploi du temps à NE PAS saisir
Contractuel handicapé	Emploi du temps à NE PAS saisir
Contractuel handicapé	Emploi du temps à NE PAS saisir
Contractuel	Emploi du temps à NE PAS saisir

Nous vous tiendrons informés de l'évolution du projet et de la date à laquelle la saisie de leurs emplois du temps devra être réalisé sous l'application.

Remplacements en Mayenne : changement d'interlocuteur au sein du service

Suite au **départ en retraite de la chargée de recrutement en proximité** de la Mayenne, le **service recrutement réorganise la gestion des remplacements** des personnels des lycées à compter du 01/02/2026. Une communication spécifique.

Vêtements de travail : campagne en cours

La nouvelle campagne de dotation en vêtements de travail est en cours depuis le 12 janvier avec une évolution cette année :
un dispositif plus souple
et mieux adapté à vos besoins



La dotation de chaque agent est désormais scindée en 2 :

✅ **1. Une dotation de base** qui regroupe les vêtements de travail propres à chaque métier (veste et pantalon) et les articles spécifiques (parka, gilet antifroid, tablier...)

✅ **2. Une dotation complémentaire par points**

En plus de la dotation de base, vous disposez d'un **crédit de points** à utiliser librement pour choisir les articles suivants : tee-shirt, polo, sweat-shirt et polaire. Cela permettra ainsi de personnaliser sa dotation en fonction de ses préférences et usages.

La dotation en point pour chaque agent et la valeur de chaque article sont précisées dans le [catalogue 2026](#).

La collection, entièrement renouvelée fin 2023, est reconduite cette année, avec toutefois une évolution notable :

👉 la veste de cuisine femme adopte désormais un style similaire à celui de la veste homme, pour un meilleur confort et une harmonisation des modèles.

👉 L'ancien modèle reste disponible dans la limite des stocks restants

La campagne est ouverte jusqu'au 6 février 2026. Les commandes se feront, comme pour les précédentes dotations, via la plateforme [E-dress](#).

Contact pour toute question : vetementdetravail@paysdelaloire.fr

Point sur le référentiel entretien ménager



Le travail sur le référentiel entretien ménager a été finalisé en décembre 2025.

L'organisation de webinaires de présentation auprès des secrétaires généraux et des encadrants est prévue **au cours du 1er semestre 2026.**

L'objectif final est un **déploiement du référentiel dans l'ensemble des établissements à compter de la rentrée 2026.**

Le Pôle entretien ménager et accueil accompagnera les établissements dans la mise en œuvre de ce référentiel.

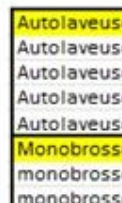
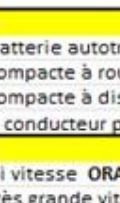
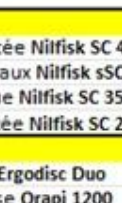
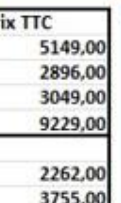
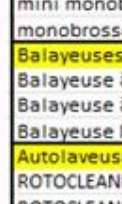
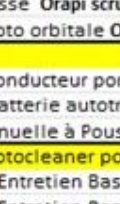
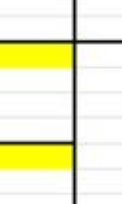
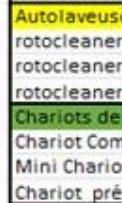
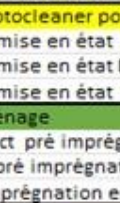
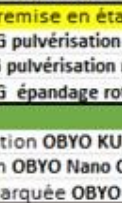
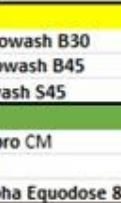
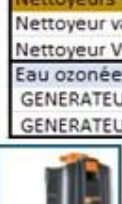
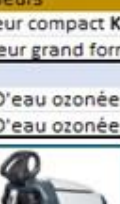
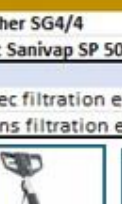
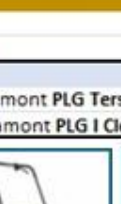
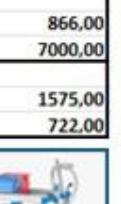
Nouveauté du PAREO pour les équipements d'entretien ménager

Afin de s'adapter encore plus précisément aux besoins pour réaliser un entretien ménager de qualité, ce nouveau marché (sur 4 ans) s'est étoffé en ajoutant :

- ◆ Un rotocleaner à épandage
- ◆ Un générateur d'eau ozonée sans filtration en amont
- ◆ Un chariot avec pré imprégnation embarquée
- ◆ Un aspirateur dorsal moins lourd

Quelques infos :

- 🏆 Les lauréats de ce marché sont : Nilfisk, Obyo, PLG, Orapi
- 📄 Le nettoyeur vapeur compact fait partie d'un autre marché
- 📺 Le nettoyeur vapeur grand format est lié à l'UGAP
- 💰 Les tarifs sont communiqués afin de permettre aux encadrants et aux agents d'intégrer cette donnée dans l'objectif d'assurer la maintenance attendue des équipements.
- 🏠 L'enveloppe Paréo pour les équipements ménager, les équipements de buanderie/lingerie et pour le mobilier de l'accueil se monte à 870 000 €/an (plus ou moins).

Autolaveuses		prix TTC
Autolaveuse batterie autotractée Nilfisk SC 401 BD		5149,00
Autolaveuse compacte à rouleaux Nilfisk sSC 250		2896,00
Autolaveuse compacte à disque Nilfisk SC 351		3049,00
Autolaveuse à conducteur portée Nilfisk SC 2000		9229,00
Monobrosses		
monobrosse bi vitesse ORAPI Ergodisc Duo		2262,00
monobrosse très grande vitesse Orapi 1200		3755,00
mini monobrosse Orapi scrubber 20 truvox		1432,00
monobrosse roto orbitale ORAPI CM43 TPO Comac		1612,00
Balayeuses		
Balayeuse à conducteur portée Nilfisk SR 1000 SB		10989,00
Balayeuse à batterie autotractée Nilfisk SW750		3385,00
Balayeuse Manuelle à Pousser Nilfisk SW 250		404,00
Autolaveuse rotocleaner pour lavage basique		
ROTOCLEANER Entretien Basique Nilfisk CA 340P		2901,60
ROTOCLEANER Entretien Basique Nilfisk CA 440 P		3108,00
Autolaveuse rotocleaner pour remise en état		
rotocleaner remise en état PLG pulvérisation rotowash B30		5158,00
rotocleaner remise en état PLG pulvérisation rotowash B45		6359,00
rotocleaner remise en état PLG épandage rotowash S45		5338,00
Chariots de ménage		
Chariot Compact pré imprégnation OBYO KUBI pro CM		988,00
Mini Chariot pré imprégnation OBYO Nano CM		866,00
Chariot pré imprégnation embarquée OBYO Alpha Equodose 8178 ergo		1357,00
Nettoyeurs vapeurs		
Nettoyeur vapeur compact Karcher SG4/4		866,00
Nettoyeur Vapeur grand format Sanivap SP 500		7000,00
Eau ozonée		
GENERATEUR D'eau ozonée avec filtration en amont PLG Tersano SAO 24		1575,00
GENERATEUR D'eau ozonée sans filtration en amont PLG I Clean Tersano		722,00

Groupement d'achat MEMPSA vague 2 : webinaire et adhésion

La Région renforce depuis plusieurs années son accompagnement sur l'exploitation-maintenance performante des équipements techniques des lycées. A ce titre, nous avons **lancer la deuxième vague d'adhésion** au groupement d'achat MEMPSA dédié.

Ce groupement donne accès à :

- ✓ Un **Marché d'Exploitation-Maintenance et Services Associés (MEMPSA)** intégrant un haut niveau de services adaptés à votre établissement
- ✓ Un **accompagnement** à la bonne exécution du contrat par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) financé par la Région
- ✓ Des **économies d'énergie garanties** par un système de bonus-malus, suivies par l'exploitant et contrôlées par notre AMO
 - 💡 Jusqu'à -25% après travaux pour la vague 1 enregistrée à la fin de la 1ère année d'exploitation par exemple
- ✓ Des **travaux d'amélioration** énergétique ciblés sur les équipements : chaudières, GTB, sondes, ventilation, etc

✓ La prise en charge par la Région des **travaux de gros-entretien renouvellement** pouvant survenir pendant le contrat (compte P3)

Un webinaire a eu le 20 janvier dernier. Retrouvez toutes les informations utiles :

👉 le [webinaire](#)

👉 le [support de présentation](#)

👉 la liste des membres actuels du groupement (*cf. page 8 du support*)

Pour adhérer au groupement MEMPSA et/ou à la vague 2, merci de remplir le [formulaire](#).

Une fois les arbitrages réalisés, une communication spécifique sera faite auprès de chaque membre concerné.

Contact si questions : mission.energie@paysdelaloire.fr

Changement de modalité des subventions : pôle Equipement

A compter du Conseil Régional du 5 mars prochain, les subventions ne feront plus l'objet d'une convention. Ce sera désormais une dotation d'équipement qui sera votée en session et versée selon les mêmes modalités qu'auparavant. Cependant, l'avance (80% ou 95%) sera versée dès l'envoi de la notification par mail au lycée, accompagnée du règlement d'intervention y afférent. **Ce changement simplifie la procédure**, car les EPLE n'auront plus à présenter les conventions à leur conseil d'administration, il n'y aura plus de signatures Lycée/Région et l'avance pourra être versée sans fournir de devis signé (ou un bon de commande).

Gestion financière : collecte de données financières

En ce début d'année, le Service Financement et appui technique aux lycées lancent à la collecte des données financières des établissements et souhaiterait obtenir les données suivantes :

✓ **données sur les contrats et viabilisation 2025**
(lancement de l'enquête Noticia à venir)

✓ **états de situation en dépenses et recettes au 31 décembre 2025.**

Merci par avance de transmettre ces éléments à la Conseillère en gestion financière en charge de votre établissement :

👉 estelle.placet@paysdelaloire.fr : lycées de la métropole nantaise, départements 49 et 53

👉 delphine.sitter@paysdelaloire.fr : département 44 hors métropole nantaise, départements 72 et 85

Nous vous remercions pour votre collaboration.

ACTION



INFORMATION : MonOrdiAuLycée

Le dispositif « Mon ordi au lycée » est victime de son succès. Par conséquent, le stock d'ordinateurs est épuisé.

Les préinscriptions reprendront en juin prochain pour la prochaine vague de distribution prévu à partir de septembre 2026.

Dotation en vidéoprojecteur



La prochaine dotation en vidéoprojecteurs se prépare : le recensement aura prochainement lieu pour une **livraison avant l'été 2026**.

Organisation des stages auprès des Techniciens informatiques de proximité (TIP)



Changement de pratique
pour les stages en milieu numérique !



Mode opératoire

1/ A réception de la demande de stage, le TIP transmet la demande par mail au Responsable numérique de secteur (RNS) pour validation et désignation du « maître de stage »

2/ Au minimum 15 jours avant le début de la période de stage souhaitée, le TIP adresse la demande sur la boîte mail : recrutement@paysdelaloire.fr. Cette demande comprendra :

- 👉 La convention de stage du jeune
- 👉 L'attestation de responsabilité civile du jeune

3/ La demande sera traitée par la Direction des Ressources humaines de la Région sous 3 jours ouvrés.

Par conséquent, un stage pour demain ou dans trois jours : c'est impossible, priorité à la sécurité pour le jeune comme pour vous !

Crédit éducatif autonomie (CEA) 2025

Pensez à transmettre les bilans d'utilisation des CEA 2025 **avant le 31 mars 2026**.

Contact : isabelle.le.hur@paysdelaloire.fr

ACTION

Aides sociales

Aides 2025

Pensez à transmettre les bilans d'utilisation des **aides sociales** (Fonds social lycéen, Crédits d'équipement professionnel, Ressources pédagogiques et lutte contre la précarité menstruelle).

Contact : fabienne.rigoli@paysdelaloire.fr

ACTION

Aides 2026

👉 **Fonds social lycéen et crédits d'équipement professionnel** : les subventions seront votées lors de la commission permanente du 30 avril 2026.

👉 **Subvention ressources pédagogiques** : en cas d'augmentation des effectifs, de renouvellement de ressources pédagogiques numériques, d'acquisition de consommables (cahiers de travaux pratiques par ex), il est possible d'adresser une demande de subvention auprès de saec@paysdelaloire.fr.

Les demandes doivent être argumentées et accompagnées de devis.

👉 **Lutte contre la précarité menstruelle** : les demandes de subvention accompagnées de devis sont à adresser à saec@paysdelaloire.fr.

Contact : fabienne.rigoli@paysdelaloire.fr

RUBRIQUE "VOIR ET REVOIR"



Dans cette nouvelle rubrique,
nous vous offrons la possibilité
de voir (ou revoir) les webinaires utiles.



WEBINAIRE
**Gestionnaire libre de parc
informatique
(GLPI)**

janvier 2026



WEBINAIRE
**Dématérialisation
des demandes formations**

janvier 2026



WEBINAIRE
**Groupement d'achat
MEMPSA - vague 2**

janvier 2026

Et pour plus de replay, [cliquez ICI](#) !